

7. Les ateliers citoyens, conférences de citoyens et « town meetings »

Participants : citoyens

Objectifs : disposer de propositions construites et argumentées issues de citoyens.

Intérêts : qualité de la réflexion.

Limites : légitimité parfois contestée.

Point d'attention : appel à un prestataire recommandé en particulier si le nombre de participants est élevé.

Le terme d'ateliers citoyens peut regrouper plusieurs dispositifs qui ont en commun de mobiliser des citoyens à titre individuel, de favoriser les échanges en petits groupes et de promouvoir une co-construction de propositions. Ils diffèrent à propos du nombre de participants (d'une dizaine à plusieurs centaines) ; de l'importance de l'information et de la formation données et donc de leur durée (de une à plusieurs journées) ; du mode de sélection des participants (volontaire ou par tirage au sort).

Deux dispositifs sont relativement « normalisés » : les conférences de citoyens et les *Town Meetings*.

- Les Conférences de citoyens (ou jurys citoyens) sont des dispositifs dits à « minipublic » : habituellement 15 à 20 participants tirés au sort. La formation donnée est importante (documentation, audition d'experts), la durée est de 3 à 6 jours.

- Les *Town Meetings* (ou *Town Hall Meetings*, *21st Century Town Meetings* ou *World Wide Views*) concernent un large public (quelques centaines à quelques milliers de participants). L'information donnée est succincte et la durée courte.

Entre les deux, on peut organiser des dispositifs intermédiaires (qui peuvent être appelés Ateliers citoyens), mobilisant par exemple quelques dizaines et jusqu'à une centaine de participants, pour une durée de 2 à 3 jours et des participants volontaires ou tirés au sort.

Les participants

La première modalité de sélection est l'appel au volontariat, par les médias ou par la mobilisation du réseau associatif. Elle aboutit à un panel peu représentatif de la population mais motivé.

La seconde modalité est le tirage au sort, effectué sur les listes électorales, les annuaires téléphoniques ou des listings existants constitués par exemple par les collectivités. En veillant au respect d'équilibre hommes-femmes, de classes d'âge, de catégories socioprofessionnelles ou de lieux de résidence, on peut aboutir à un échantillon qui représente mieux la diversité du territoire.

Déroulement et animation

Les ateliers citoyens se déroulent habituellement en trois phases :

- 1) L'information. Dans le cas le plus simple, un document est transmis aux participants avant le début de l'atelier. Dans le cas des conférences de citoyens, une mallette documentaire est fournie et une première session de un à deux jours donne une information factuelle, mise en discussion par les participants.
- 2) La formation. Ce second temps est généralement consacré à des débats avec des intervenants choisis par les participants.
- 3) La délibération. Les citoyens discutent en sous-groupes ou en plénière pour se construire leur propre opinion, puis rédigent des propositions ou des réponses aux questions qui leur ont été posées.

Les ateliers citoyens visent à faire produire des propositions par un panel de citoyens « ordinaires », formés et informés.

Intérêt

S'ils sont tirés au sort, les participants à un atelier citoyen sont très divers et fournissent une autre voix que les participants « habituels » des concertations. Ce type de dispositif débouche généralement sur des recommandations pesées et argumentées.

Limite

Ce dispositif qui s'adresse aux citoyens à titre individuel peut être considéré par les associations comme un moyen de les contourner, ce qui invite à prévoir d'autres moyens de participation des associations.

Conseils pratiques

- La mise en place de ce dispositif peut être confiée, au moins en partie, à un prestataire extérieur qui se charge du recrutement, de la logistique ou de l'animation.
- Un garant ou un comité de pilotage pluraliste sont utiles pour s'assurer de la transparence du choix des participants (qui doit être effectué sur la base de critères explicites) et de l'information (qui doit provenir de plusieurs sources).
- Dans le cas de très grands groupes, il est difficile de faire simplement appel aux volontaires. Un recrutement est nécessaire par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé.